

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE GUARGUALE (Corse du Sud)

Suivant reçu par Maître Don Roccu MALAMAS à SARROLA CARCOPINO (20167), Espace
Caldanaccia – Lieudit Pernicaggio le 05/10/2022

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription
acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Jean Claude **NATALELLI**, retraité, époux de Madame Charline Hortense **GODET**,
demeurant à JOINVILLE-LE-PONT (94340) 18 rue de la Fraternité
Né à PARIS 10ÈME (75010) le 22 juillet 1936,
Marié à la mairie de VAL-DE-SAANE (76890) le 14 décembre 1974 .
Décédé à IZMIR (TURQUIE) le 22 avril 2011.

Madame Yvonne Françoise **NATALELLI**, retraitée, demeurant à AJACCIO (20000) 105 Cours
Napoléon
Née à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010) le 6 août 1931,
Célibataire.
De nationalité française.
Décédée à AJACCIO (Corse du sud) le 14 mai 2013.

Et portant sur lesdits biens immobiliers suivant :

Sur le territoire de la Commune de GUARGUALE (CORSE-DU-SUD) :
Une parcelle de terre cadastrée Section B N° 141 Lieu-dit Giordano Surface 00 ha 08 a 36 ca

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession
sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications
de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Pour Avis
Me Don Roccu MALAMAS